

Guide destiné au responsable du groupe de Petits Producteurs Indépendants – Identification de Risques Liés à l’Utilisation des Terres (IS-LURI)

IS-LURI est un document qui sera utilisé par le Secrétariat de la RSPO pour vérifier les zones classées à « risque minime » et autorisées à recevoir de nouvelles plantations ou une expansion. Cette vérification se basera sur les informations soumises par le responsable du groupe ou un représentant équivalent, au nom du petit producteur concerné. Ce document sert de guide pour l’obtention des informations à soumettre avant la vérification.

Le responsable du groupe ou un représentant équivalent devra remplir les informations requises dans le document IS-LURI. Lorsque toutes les informations seront fournies et le document soumis, le Secrétariat de la RSPO apposera un numéro de dossier, qui sera ensuite étudié.

Section 1: Information sur le groupe

1. Le numéro de membre RSPO ainsi que la date d’adhésion seront entre autres des informations requises.
 - Le numéro de membre et la date d’adhésion peuvent être trouvés sur le portail du site internet de la RSPO sous la fonction « search member » via <https://rspo.org.members/all>
2. La localisation du groupe de petits producteurs indépendants doit inclure la région, la province, et le pays.
3. La taille totale du groupe de petits producteurs indépendants indiqué doit être à jour.
4. Il sera demandé aux membres du groupe de petits producteurs indépendants qui entreprennent de nouvelles plantations ou expansions de terrains de fournir leurs informations sous “Section 2. Résultats” du tableau de reporting.
5. Les données vectorielles geo-referencées indiquant les frontières légales des unités de gestion seront soumises sous forme de fichiers dits « polygones » et photographies du terrain prévu à de nouvelles plantations ou une expansion.
 - Un guide sur la création de fichiers polygones sera présenté sous la Section 2 de ce document
 - Les données vectorielles peuvent être soumises sous des extensions de type .shp, .kmz ou .kml
6. Si l’acte de propriété est disponible, une copie scannée ou une photo (sur laquelle les informations devront être claires et exhaustives) pourra être fournie au dossier.
7. Les rapports utilisés comme références pour l’IS-LURI (exemple : évaluation HVC) doivent être joints au dossier.

Section 2 : Résultats

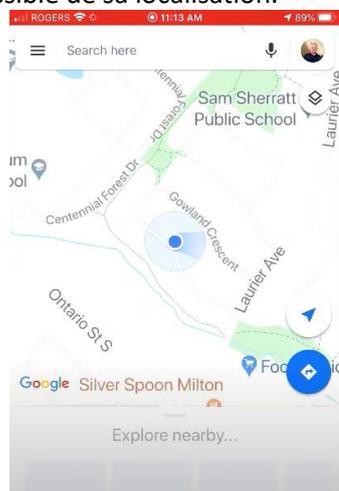
1. Un fichier polygone à jour sera requis pour la vérification : ce dernier devra indiquer tous les terrains / zones de concessions appartenant à un petit producteur indépendant.
2. Les fichiers polygones seront aussi requis pour les zones HVC actuelles ainsi que pour les terrains visant à accueillir de nouvelles plantations (ou expansions de terrain).
3. Les données HVC d'une zone spécifique peuvent être obtenues à travers l'application « Simplified HVC », disponible sur Google Play store (la version sur iOS n'étant pas disponible pour le moment).
4. Cette application permet d'exporter un fichier forme d'une zone HVC. Pour plus d'informations et de conseils sur l'utilisation de l'application, veuillez utiliser le document « Guidance Document on Simplified Tool for Independent Smallholder – HCV App » disponible sur le site de la RSPO au lien suivant : <https://rspo.org/resources/smallholders-documents/smallholders-key-documents>
5. Les fichiers polygones obtenus devront être insérés dans le tableau des données polygones sous le tableau de reporting en tant qu'image ainsi qu'en tant que fichiers individuels, pour la soumission des fichiers polygones.
6. L'application « Simplified HCV » permet l'extraction de polygones, qui peut être utilisée durant cette mesure temporaire.
7. Les étapes permettant de créer un nouveau fichier polygone sont présentées dans la section suivante.
8. **Les étapes ci-dessous sont une alternative au téléchargement de l'application "Simplified HCV" disponible sur Google Play store.**

Étapes pour la création de fichiers polygones :

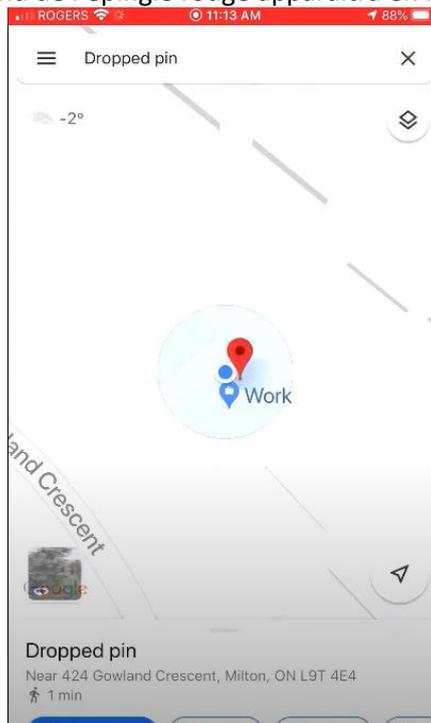
Étape 1 : Collecte de coordonnées GPS

(Guide vidéo disponible au lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=zTUsiaiX9jM>)

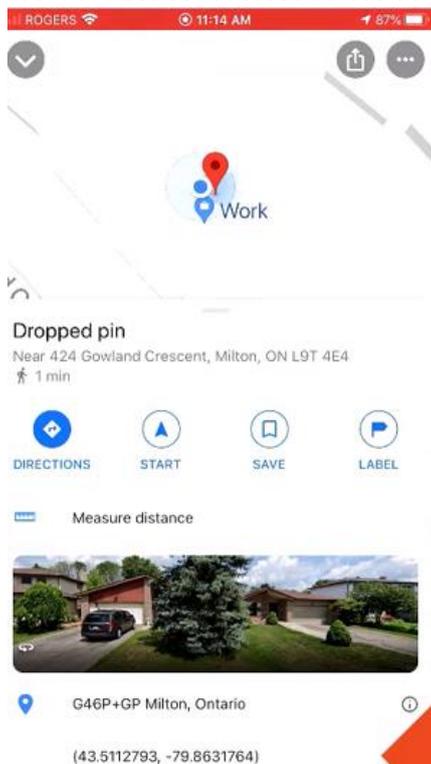
1. La première étape requise pour obtenir un fichier forme est de recueillir les coordonnées GPS de la concession / zone d'expansion.
2. Un téléphone portable muni de capacités GPS est requis pour cartographier le périmètre de la concession / zone d'expansion.
3. Pour obtenir les coordonnées, utilisant un téléphone portable ou une tablette, ouvrez l'application « Google Maps ». Le cercle bleu représente le lieu où se trouve l'utilisateur. L'utilisateur doit alors zoomer sur le cercle bleu pour assurer une précision aussi fiable que possible de sa localisation.



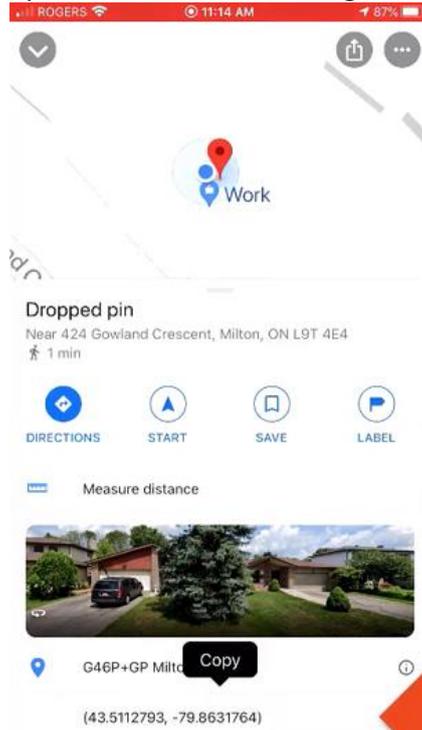
- Appuyez et maintenez votre doigt sur le cercle bleu afin de faire apparaître l'épingle rouge. Le menu de l'épingle rouge apparaîtra en bas de votre écran. Cliquez et naviguez à travers le menu.



- Les coordonnées sont listées au bas du menu.



- Appuyez et maintenez votre doigt sur les coordonnées GPS afin de les copier.



- Les coordonnées sont requises pour chaque point indiquant la fin de la limite de la concession/zone d'expansion.
- Enregistrez toutes les coordonnées pour chaque point, afin qu'elles soient utilisées comme références (à inscrire dans le fichier Excel fourni)

Latitude	Longitude
7.226292°	103.534553°
7.226242°	103.534594°
7.226689°	103.535022°
7.226639°	103.535058°

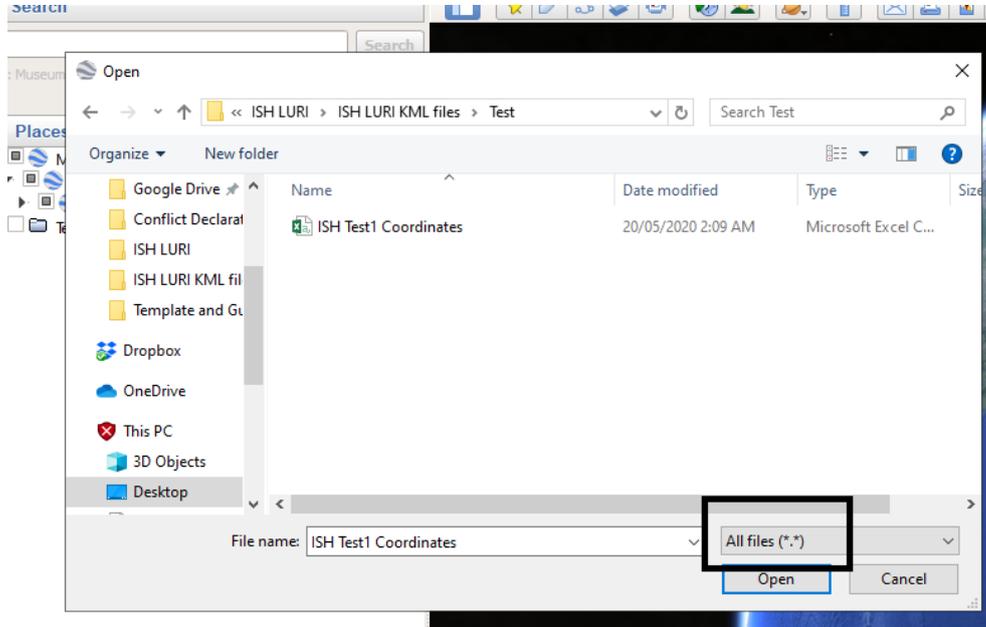
- Lorsque les coordonnées sont entrées dans le fichier Excel, enregistrez le document sous le format CSV.

Étape 2 : Créer un fichier polygone d'une concession/zone d'expansion

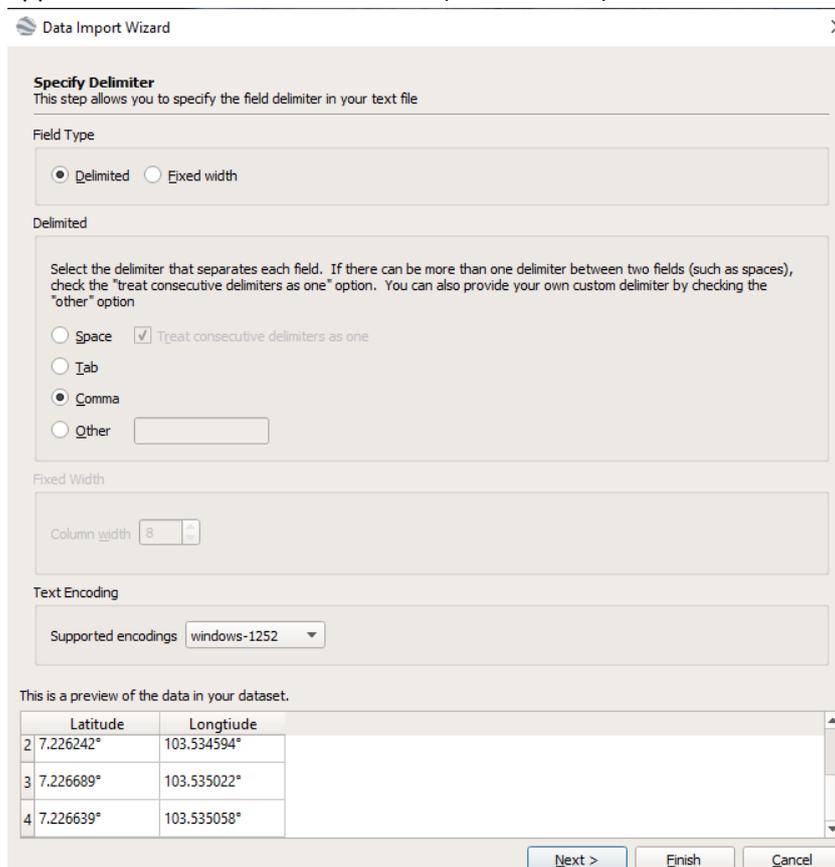
(Guide vidéo disponible au lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=hEAVNTHFrNg>)

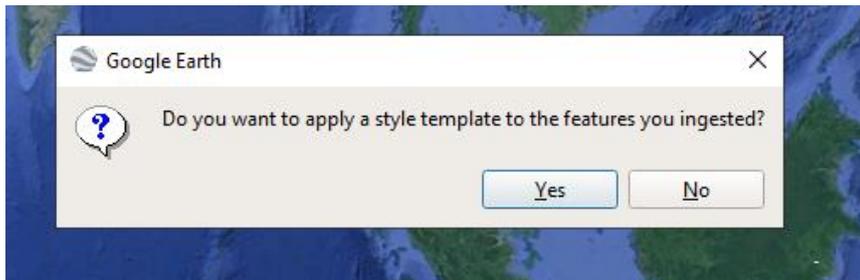
1. Le fichier CSV doit être importé dans Google Earth. Assurez-vous que tous les fichiers soient sélectionnés comme dans la capture d'écran ci-dessous.



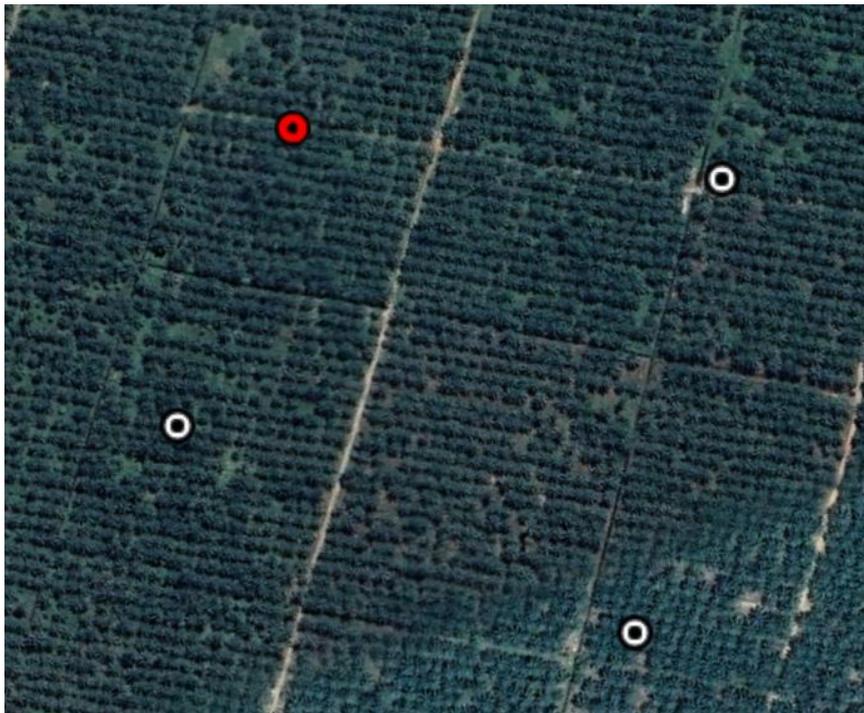
2. Lorsque le fichier CSV est ouvert, l'assistant d'importation des données (Data Import Wizard) apparaît. Sélectionnez « Terminer » (ou « Finish »)



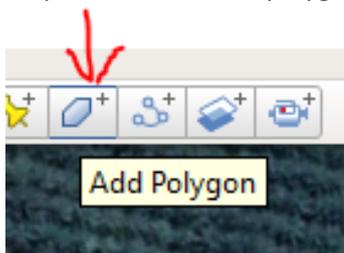
3. La fenêtre suivante apparaîtra, vous demandant si vous souhaitez appliquer un format de style. Il vous est recommandé de refuser.



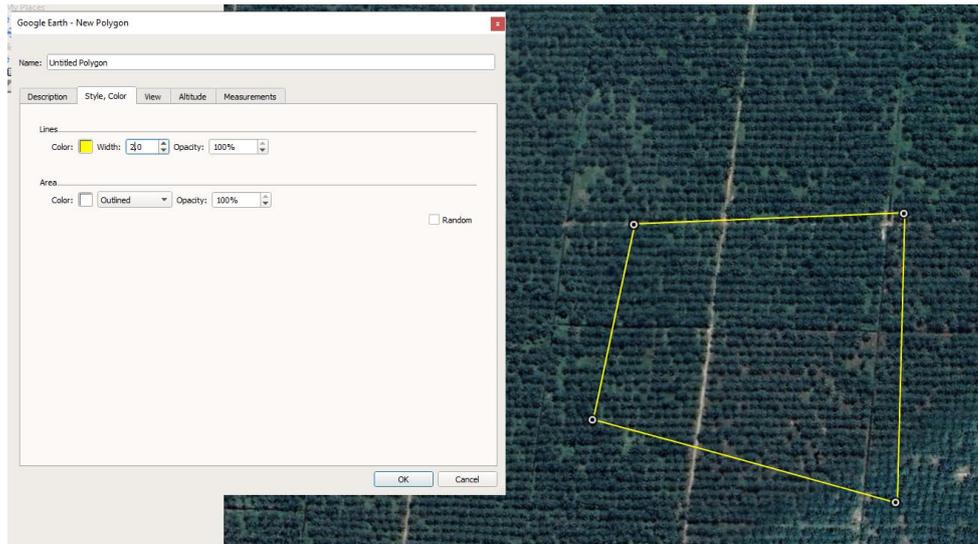
4. Les coordonnées apparaîtront sur Google Earth.



5. Cliquez sur l'icône du polygone dans la barre d'outils pour créer un polygone.



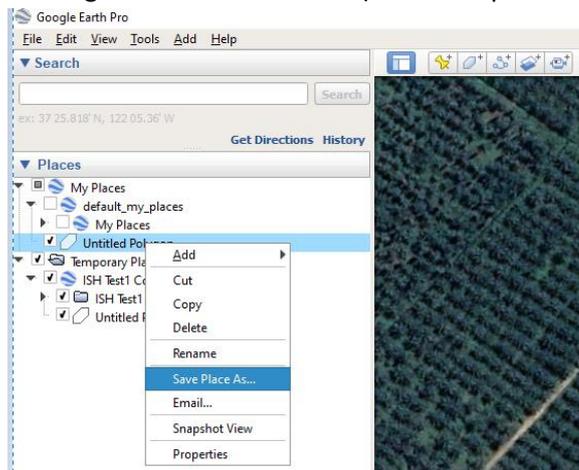
6. En utilisant les coordonnées comme référence, dessinez le polygone.



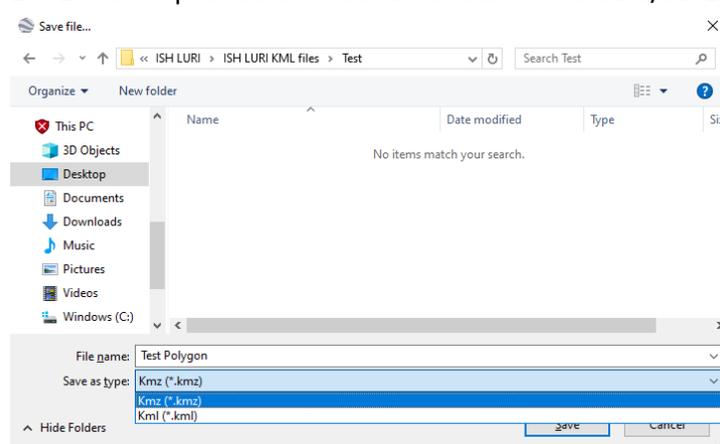
7. Un nouveau fichier polygone est alors créé.

8. Ce polygone sera utilisé comme référence dans le tableau de comparaison des données (2.1)

9. Cliquez droit sur le polygone, puis sur l'onglet « Endroits » (ou « Places ») et sélectionnez « Enregistrer l'endroit sous » (ou « Save place as »)



10. Le fichier peut aussi être soumis sous format .kml/.kmz



11. Soumettez les fichiers de sortie au Secrétariat de la RSPO dans un dossier pour les cas suivants:

- a. **Un polygone clair et précis des concessions / limites du groupe de petits producteurs indépendants**
- b. **Un polygone clair d'un terrain visant à recevoir de nouvelles plantations ou une expansion**
- c. **Un polygone d'une zone HCV au sein d'un terrain d'un groupe de petits producteurs indépendants**

Photographies de prés géo-localisés de zones à risques minimales

1. Un minimum de deux (2) lots d'images géo-localisées consistant d'au moins quatre (4) photographies dans chaque lot sont requis comme preuves de vérification de base pour chaque catégorie de terrain à « risque minimale ».
2. Les quatre photographies mentionnées ci-dessus doivent indiquer le nord, le sud, l'est et l'ouest de la zone à « risque minimale ».
3. Un dossier contenant les images doit être soumis en annexe avec le numéro de chaque photo
4. Les photos géo localisées peuvent être prises avec un Smartphone.
5. Un guide sur l'utilisation de smartphones pour la géo-localisation de photos est à votre disposition ci-dessous :
 - iPhone : Réglages -- > Confidentialité -- > Localisation -- > Camera -- > Lors de l'utilisation de l'application
 - Android : Ouvrez l'application de la camera et appuyez sur Réglages. Depuis ce menu, déroulez vers le bas jusqu'à ce que vous voyiez l'option « géo tags » (ou une option similaire) et activez là.
 - Un tutoriel sur l'activation de géo-localisation :
<https://www.youtube.com/watch?v=TpCeOkw2QdY>